



Municipalité
de Luins

PREAVIS MUNICIPAL 11 / 2024

Préavis 11 / 2024 Remplacement d'urgence du système de chauffage et mise en conformité du local technique du bâtiment communal

Responsable du dossier :
M. Olivier Dutruy, Syndic

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité de Luins se trouve dans l'obligation de solliciter votre attention pour les frais déjà engagés liés au remplacement du système de chauffage défaillant au sein de son bâtiment communal, et ce, en vertu de l'article 80 alinéa 2 du règlement du Conseil général de Luins.

Préambule :

L'ancien système de chauffage a été installé en 2006. Depuis fin du printemps 2024, un nombre grandissant de problèmes est constaté, tant de régulation de température de l'eau chaude, que de la distribution de chaleur.

Le Syndic a déjà évoqué cette problématique lors du Conseil général du 13 juin 2024.

Contexte :

Début août 2024, la chaudière du bâtiment communal a subi une panne majeure, compromettant ainsi la continuité de ses activités. Plusieurs interventions pour tenter de la réparer ont eu lieu, sans succès. Un chauffe-eau provisoire a été installé pour assurer l'eau chaude aux locataires. Cette panne, ainsi que l'impossibilité de réparer le système de chauffage ont conduit la Municipalité à prendre la décision immédiate de procéder d'urgence au remplacement intégral de la chaudière afin d'éviter tout risque d'interruption prolongée de l'utilisation des locaux.

Travaux réalisés en urgence :

Après consultation de plusieurs entreprises spécialisées, étude des devis reçus, la société Chauffage entretien Luis Figueiredo Sarl a été mandatée pour effectuer le remplacement complet du système de chauffage, conformément aux normes en vigueur. Les travaux ont commencé début octobre et se sont achevés après quelques jours, permettant ainsi une remise en fonctionnement des infrastructures.

Coûts et finance:

Le montant total des travaux s'élève à CHF 39'228.- réparti comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| • Nouvelle chaudière : | CHF 33'121.- |
| • mise en conformité local technique : | CHF 1'219.- |
| • Régulation gaz introduction bâtiment et
chauffe-eau provisoire: | CHF 4'888.- |

